

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la demande présentée par l'entreprise AXEO pour des travaux de création de branchement d'assainissement, Rue Fidèle Lhermitte ;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Circulation, Stationnement
n° 8.3.556/2022

ARRÊTONS

ARTICLE 1 :

A compter du **lundi 9 janvier 2023** pour une durée d'un mois, le stationnement et la circulation de tout véhicule seront restreints au droit du chantier, du **46 au 48 rue Fidèle Lhermitte**.

Au besoin, la circulation de tout véhicule sera réglée au moyen de feux tricolores de chantier.
La vitesse de tout véhicule sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 :

L'entreprise AXEO, dont le siège est situé 1^{ère} avenue, Port de Santes, 59211 Santes, (Monsieur Quentin DESUMEUR, shd-fran-conducteursdetravauxaxeo-santes@suez.com) effectuant les travaux sera chargée de la pose de la signalisation adéquate et prendra toutes les mesures nécessaires afin de sécuriser le chantier.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le jeudi 22 décembre 2022



Pour Le Maire
L'Adjoint délégué
Sébastien DEGARDIN